

Les clubs devront indiquer à la ligue, **les personnes souhaitant participer**
avant **le 11 juin 2025 à 18h00**

SABRE HOMME VETERAN - INDIVIDUEL					
NOM Prénom	Clubs	V1	V2	V3 - V4	inscription extranet
QUENTIN Frédéric	CE FACHES THUMESNIL		x		oui
DEFIEZ Julien	CE FACHES THUMESNIL	x			oui

Sans quotas

validé club

SABRE DAME VETERAN - INDIVIDUEL					
NOM Prénom	Clubs	V1	V2	V3 - V4	inscription extranet

Sans quotas

validé club

SABRE HOMME VETERAN - EQUIPE		
CLUBS	COMPOSITION (NOM Prénom)	inscription extranet

SABRE DAME VETERAN - EQUIPE		
CLUBS	COMPOSITION (NOM Prénom)	inscription extranet

Les championnats de France par équipe Fleuret Homme & Dame / Sabre Homme & Dame sont ouverts aux équipes de clubs sans quotas.

ÉQUIPE INTERCLUBS (EIC) (cf page 10 RS FLEURET et SABRE)Fleuret Homme & Sabre Homme

Les clubs souhaitant créer l'EIC remplissent le formulaire de demande de création d'EIC et fournissent les éléments justifiant la demande.

Les éléments de la demande sont ensuite envoyés à la ligue régionale pour validation.

Une demande d'EIC doit identifier les tireur(se)s esseulé(e)s et leur club d'appartenance.

Si la ligue régionale valide la demande d'EIC, elle transmet le dossier avant la date limite de dépôt à la FFE

La date limite de dépôt d'une demande de création d'une EIC auprès de la FFE est fixée à 3 semaines avant la première épreuve à laquelle celle-ci pourrait prétendre à participer.